



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fruits et légumes

Question orale n° 9

Texte de la question

M. Michel Lefait rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que la région Nord - Pas-de-Calais a toujours été une terre de tradition agricole et le bassin audomarois, dont il est l'élu, plus particulièrement une terre de cultures maraîchères. Le marais maraîcher de Saint-Omer comprend ainsi plus de 180 exploitants dont l'activité est principalement orienté vers la production du chou-fleur. Aux difficultés déjà bien connues de la profession, les conditions climatiques particulières des mois de juillet et d'août derniers, ont totalement déréglementé le marché. En effet, les fortes chaleurs de cet été ont provoqué un brusque apport de choux-fleurs sur le marché, entraînant la chute des prix : du 20 juillet au 17 août, le prix moyen de campagne a ainsi chuté de 0,86 francs par tête, soit un prix « aiguille » moyen par tête de 2,66 francs au 17 août 1997, alors qu'il était de 3,52 francs au 20 juillet. Sachant que le mois d'août a été le mois de consommation le plus faible, il en résulte pour les producteurs maraîchers un manque à gagner considérable, beaucoup d'entre eux ayant été contraints de retirer du marché leur production pour servir à l'alimentation du bétail. Compte tenu de la situation qu'il vient de lui décrire, il lui serait très agréable de savoir quelles mesures le Gouvernement pourrait prochainement arrêter afin de venir en aide aux maraîchers de l'Audomarois particulièrement touchés par la crise exceptionnelle du chou-fleur cet été.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Lefait a présenté une question, n° 9, ainsi rédigée:

«M. Michel Lefait rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que la région Nord - Pas-de-Calais a toujours été une terre de tradition agricole et le bassin audomarois, dont il est l'élu, plus particulièrement une terre de cultures maraîchères. Le marais maraîcher de Saint-Omer comprend ainsi plus de 180 exploitants dont l'activité est principalement orientée vers la production du chou-fleur. Aux difficultés déjà bien connues de la profession, les conditions climatiques particulières des mois de juillet et d'août derniers ont totalement déréglementé le marché. En effet, les fortes chaleurs de cet été ont provoqué un brusque apport de choux-fleurs sur le marché, entraînant la chute des prix: du 20 juillet au 17 août 1997, le prix moyen de campagne a ainsi chuté de 0,86 franc par tête, soit un prix «aiguille» moyen par tête de 2,66 francs au 17 août 1997, alors qu'il était de 3,52 francs au 20 juillet. Sachant que le mois d'août a été le mois de consommation le plus faible, il en résulte pour les producteurs maraîchers un manque à gagner considérable, beaucoup d'entre eux ayant été contraints de retirer du marché leur production pour servir à l'alimentation du bétail. Compte tenu de la situation qu'il vient de lui décrire, il lui serait très agréable de savoir quelles mesures le Gouvernement pourrait prochainement arrêter afin de venir en aide aux maraîchers de l'Audomarois particulièrement touchés par la crise exceptionnelle du chou-fleur cet été.»

La parole est à M. Michel Lefait, pour exposer sa question.

M. Michel Lefait. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, la région Nord - Pas-de-Calais a toujours été une terre de tradition agricole et le bassin audomarois, dont je suis l'élu, est plus particulièrement une terre de cultures maraîchères. Le marais maraîcher de Saint-Omer comprend ainsi plus de 180 exploitants, dont l'activité est principalement orientée vers la production du chou-fleur.

Aux difficultés déjà bien connues de la profession, se sont ajoutées les conditions climatiques particulières des mois de juillet et d'août derniers, qui ont totalement déréglementé le marché. En effet, les fortes chaleurs de cet été ont provoqué un brusque apport de choux-fleurs sur le marché, entraînant la chute des prix: du 20 juillet au 17 août 1997, le prix moyen de campagne a ainsi chuté de 0,86 franc par tête, soit un prix «aiguille» moyen par tête - il y a un marché au cadran chez nous - de 2,66 francs au 17 août 1997, alors qu'il était de 3,52 francs au 20 juillet.

Le mois d'août ayant été le mois de consommation le plus faible, il en a résulté pour les producteurs maraîchers un manque à gagner considérable, beaucoup d'entre eux ayant été contraints de retirer du marché leur production pour servir à l'alimentation du bétail.

Compte tenu de la situation que je viens de décrire, il me serait très agréable de savoir quelles mesures le Gouvernement pourrait prochainement arrêter afin de venir en aide aux maraîchers de l'Audomarois, particulièrement touchés par la crise exceptionnelle - on n'en avait pas connu une aussi importante depuis trente ans - du chou-fleur cet été.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez rappelé en termes précis le déroulement de la campagne du chou-fleur d'été dans le Nord - Pas-de-Calais, campagne qui - vous l'avez souligné - n'a pas été facile, c'est le moins que l'on puisse dire.

Vous avez évoqué les conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs du mois d'août, qui ont en effet entraîné un déséquilibre de l'offre et de la demande, dû notamment à l'accroissement de la récolte, alors que, parallèlement, l'intérêt des consommateurs se reportait sur des produits mieux adaptés aux températures saisonnières.

Afin d'enrayer à temps les perturbations de marché, j'ai donné des instructions à mes services pour assurer une veille permanente des produits sensibles du secteur des fruits et légumes. Le bassin de production du Nord - Pas-de-Calais, qui englobe la zone maraîchère de Saint-Omer, est tout particulièrement concerné par ce dispositif de veille.

Dans le prolongement de cette surveillance, l'ONIFLHOR a été chargé de déclencher toutes les mesures destinées à favoriser l'écoulement de l'offre toutes les fois qu'elle est excédentaire. C'est ainsi qu'ont été soutenus les courants commerciaux à l'exportation.

La promotion de ces produits sur le marché intérieur a largement été renforcée pendant les périodes de forte production.

Enfin, des dispositions ont été prises pour favoriser les livraisons destinées à la transformation industrielle.

Ces mesures ont permis de limiter l'impact des difficultés du mois d'août sur le résultat de la campagne du chou-fleur d'été, qui s'est déroulée, par ailleurs, dans un contexte plus favorable en juin et en septembre.

Je viens de me faire communiquer le bilan global qui a été établi à partir des quantités totales commercialisées et du prix moyen à l'expédition. Il sera nettement supérieur à celui de l'année dernière et se situera à un niveau proche de la moyenne.

Voilà, monsieur le député, les données que je peux porter à votre connaissance.

M. le président. La parole est à M. Michel Lefait.

M. Michel Lefait. Je remercie M. le ministre des informations et des indications qu'il vient de donner.

Je précise que la campagne du chou-fleur n'est pas terminée - elle se prolonge jusqu'à la fin du mois d'octobre au moins - et, actuellement, rencontre des difficultés nouvelles du fait de la concurrence avec le chou-fleur breton qui arrive sur le marché.

J'appelle aussi l'attention de M. le ministre et du Gouvernement sur la nécessité de prendre des mesures à long terme pour le marais audomarois, qui constitue une entité écologique et environnementale fort précieuse et rare. Situé dans un parc naturel régional, il n'existe que parce qu'il est cultivé, entretenu par l'homme depuis le Moyen Age. Or, si les maraîchers venaient à disparaître - il en part chaque année, malheureusement, un nombre important - c'en serait fini de ce sanctuaire écologique et environnemental, ô combien important et précieux pour l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais, qui compte plus de 4,4 millions d'habitants.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je remercie M. Lefait d'attirer l'attention sur la dimension humaine et l'équilibre de l'écosystème. Je connais ces données et je sais toute l'attention qu'il y porte.

Je suis informé des nouveaux développements, disons conjoncturels, de la commercialisation du chou-fleur dans sa région. Nous réfléchissons à de nouvelles méthodes d'accompagnement de l'organisation commune du

marché qui se met en place progressivement. J'ai constitué un groupe de travail qui ne manquera pas de faire des propositions à la lumière des premières périodes de fonctionnement de cette organisation commune du marché des fruits et légumes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 9

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 1997, page 3556

Réponse publiée le : 8 octobre 1997, page 3655

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er octobre 1997